le repoussait et lui jetait des pierres. Cet oracle s'accomplit, car Mardonius fut tué d'un coup de pierre à la tête.

AMPHICIDE, un des chasseurs de Calydon.

AMPHICLUS, guerrier troyen, tué par Mégès, fils de Phylée. (*Iliade.*)

AMPHICRATE, orateur athénien du IIe siècle av. J.-C. Exilé, il se retira à Seleucie et charma les habitants par son éloquence; mais, comme il refusa de leur enseigner la rhétorique, il se retira près de Cléopâtre, femme de Tigrane; bientôt il éprouva dans cette cour des désagréments tels, qu'il se laissa, dit-on, mourir de faim. Cléopâtre le regretta et le fit enterrer magnifiquement.

AMPHIDAMAS, hôte d'Autolycus, qui lui donna le casque qu'il avait enlevé à Amyntor. Ce casque passa plus tard à Mérion, qui le porta au siége de Troie. ‖ Père de Naupidame, dont Apollon eut Augias.

AMPHIDICUS, guerrier thébain, fils d'Astacus. Suivant Apollodore, il tua Parthénopée dans la guerre des Sept chefs. Selon d'autres, Parthénopée périt de la main de Périclymène, fils de Neptune et de Chloris.

AMPHIGÉNIE, ancienne ville grecque, dont les habitants allèrent au siége de Troie, conduits par Nestor. Située dans la Messénie, elle était renfermait un temple dédié à Latone et passait pour avoir vu naître Apollon.

AMPHIGYÉIS (*boiteux des deux côtés*), surnom de Vulcain.

AMPHILOGIES, nom qu'Hésiode donne aux querelles personnifiées. Elles sont filles d'Éris (la Discorde).

* **AMPHILOQUE.** — Après avoir fondé, conjointement avec le devin Mopsus la ville de Mallus, en Cilicie, Amphiloque, qu'Apollodore met au nombre des poursuivants d'Hélène, ne put s'entendre avec son associé au sujet du partage de la souveraineté; une querelle s'ensuivit, et tous deux périrent dans un combat singulier. Leurs tombeaux se voyaient à Magarsus, ancienne ville de la Cilicie, près du fleuve Pyrame (aujourd'hui *Djihoun*); ils étaient situés de façon que de l'un on ne pût apercevoir l'autre. Suivant Strabon, c'est sous les coups d'Apollon qu'Amphiloque succomba. Thucydide lui attribue la fondation d'Argos-Amphilochicum, sur le golfe Ambracique, d'où, suivant Strabon, à Alcméon, son frère, et, suivant Apollodore, à un autre Amphiloque, fils d'Alcméon et de Manto. ‖ Fils de Dryas et mari d'Alcinoé.

AMPHIMALES, ancien nom d'un golfe situé sur la côte N. de l'île de Crète (Candie). Il tirait son nom de la ville d'Amphimalia qui s'élevait sur ses bords. C'est aujourd'hui le golfe de la Suda.

* **AMPHIMAQUE.** — Amphimaque, précipité dans le Scamandre par Achille, au siége de Troie, était fils de Nomion et frère de Nastès. Quelques auteurs en font un roi des Lyciens, qui alla consulter les devins Mopsus et Calchas avant de se rendre au siége de Troie. Le premier le dissuada de partir; le second le lui conseilla, au contraire, et fut si inconsolable de sa mort que, suivant une tradition, il se tua de désespoir. ‖ Actoride, fils de Céatas, un des Molionides, et de Théronice. Il fut un des prétendants d'Hélène et commandait dix vaisseaux parmi ceux qu'envoyèrent les Épéens au siége de Troie, où il fut tué par Hector. ‖ Fils de Polyxène. Il vint au monde après le retour de son père du siége de Troie. ‖ Fils d'Electryon, roi de Mycènes, et d'Anaxo; et l'un des frères d'Alcmène. Il périt, ainsi que tous ses frères, dans une guerre contre les Téléboëns.

AMPHIMARUS, fils de Neptune et époux d'Uranie, dont il eut Linus.

AMPHIMÉDON, un des partisans de Phinée, tué aux noces de Persée. ‖ Un des Centaures.

AMPHINÉE, fils d'Hector. Il échappa aux Grecs après la ruine de Troie.

AMPHINOME, fils de Nisus, roi de Dulichium, et l'un des prétendants de Pénélope. ‖ Père de Thyria, amante d'Apollon, et grand-père de Cycnus.

AMPHINOMÉ, femme d'Eson, selon Diodore de Sicile, et mère de Jason. Elle se tua, du chagrin qu'elle éprouva de la longué absence de son fils, parti pour la conquête de la toison d'or. Selon d'autres auteurs, son époux et son fils Promachus ayant été mis à mort par Pélias, et sachant que le même sort l'attendait, elle se rendit au foyer de Pélias, et là, ayant maudit l'assassin de sa famille, elle se perça le sein d'un coup de poignard. ‖ Fille de Pélias et femme d'Andrémon. ‖ Une des Néréides.

AMPHION, sculpteur grec du VE siècle av. J.-C. Il était fils d'Ascestor et élève de Ptolique de Corcyre. Il composa un groupe représentant Battus, fondateur de Cyrène, dans un char avec Libya, qui lui met une couronne sur la tête. Ce groupe se trouvait au temple de Delphes.

AMPHION, fils d'Hypérasius, roi de Pellène, en Achaïe, et frère d'Astérius. Il fut un des Argonautes. ‖ Un des fils d'Amphion et de Niobé, le seul épargné par Apollon. ‖ Un des chefs épéens à la guerre de Troie. ‖ Roi d'Orchomène, fils d'Iasius et père de Chloris. (Pausanias.) ‖ Corinthien, de la famille des Bacchiades et père de Labda.

AMPHIPHON s. m. (an-fi-fon — gr. *amphiphôn;* de *amphi*, autour, et de *phaô*, je brûle). Antiq. gr. Espèce de gâteau qu'on entourait d'un cercle de flambeaux, et qu'on portait processionnellement au temple de Diane Munychie.

AMPHIS, un des premiers rois de la terre, dont le règne dura six saros, dans la cosmogonie des Chaldéens.

* **AMPHISBÈNE** s. m. — **Encycl.** Ce genre est caractérisé par des dents coniques, un peu courbées, inégales, distinctes les unes des autres, en nombre impair dans l'os intermaxillaire. Les narines, placées de côté, sont percées chacune dans une plaque appelée *naso-rostrale*. Il y a absence complète de membres. La tête porte plusieurs plaques de forme variable. La queue, aussi grosse que la tête, est quelquefois allongée et conique, mais le plus souvent arrondie. C'est en Amérique qu'on trouve la plupart des *amphisbènes;* cependant, deux espèces habitent l'Afrique, et l'une d'elles se trouve aussi en Europe. En Amérique, les *amphisbènes* se trouvent dans les nids des termites, dont ils mangent les larves. Les espèces les plus communes sont l'*amphisbène* blanc et l'*amphisbène* enfumé, qu'on trouve au Brésil et à Cayenne; celui de King, à Buenos-Ayres, et l'*amphisbène* cendré, qu'on rencontre en Espagne, au Portugal et sur les côtes barbaresques.

* **AMPHISBÉNIEN** adj. et s. m. — **Encycl.** Les *amphisbéniens* sont un ordre de reptiles intermédiaire entre les lézards et les serpents. Ils n'ont point d'écailles; leur peau est marquée de petits compartiments plus ou moins réguliers qui forment des anneaux autour du corps depuis une extrémité jusqu'à l'autre; mais leur tête est enveloppée de plaques comme chez les lézards et les serpents. Ils n'ont point de trous auditifs externes. La grosseur de leur corps cylindrique est la même depuis la tête jusqu'à la queue, qui est courte, obtuse et conique. Ils n'ont point de pattes, excepté pourtant les chirotes, qui en ont une seule paire du côté de la tête. Ils ont des yeux très-petits, qui apparaissent comme de simples points noirs. La plupart ont un sillon longitudinal de chaque côté du corps, et quelquefois un autre sillon sur le dos. Leur bouche n'est point dilatable, ce qui les distingue des ophidiens; mais, comme ceux-ci, ils ont deux poumons, dont l'un est très-court et l'autre beaucoup plus long. La langue est plate, élargie, peu excertile, et elle n'a point de gaîne à sa base. On peut partager les *amphisbéniens* en deux genres, selon le mode d'implantation des dents; on a créé pour ces deux genres les mots *acrodontes* et *pleurodontes*. Wagler a réuni les *amphisbéniens* aux chalcides pour former les *angues*, que Ch. Bonaparte désigne sous le nom de *saurophidiens*.

AMPHISSUS, fils d'Apollon et de Dryope, fondateur de la ville d'Œta, sur la montagne de ce nom. Il éleva un temple en l'honneur d'Apollon, à Dryopis, petite ville près d'Œta, et un autre consacré aux nymphes. Amphissus était célèbre par sa force prodigieuse.

AMPHISTRATE, sculpteur grec, contemporain d'Alexandre le Grand. On voyait de lui, dans les jardins Serviliens de Rome, une belle statue de Callisthène. D'après Tatien, il avait aussi sculpté une statue de Clitus, en bronze.

AMPHISTRATE ou **AMPHITUS** un des conducteurs du char de Castor et Pollux. Il régna, conjointement avec Rhécius, sur les Heniochi, ancien peuple de la Sarmatie, qui était d'origine hellénique.

AMPHITÉMIS, fils d'Apollon et d'Acacallis, époux de la nymphe Tritonis, dont il eut Nasamon et Céphalion. Il porte aussi le nom de **Garamas**.

AMPHITHÉE, femme d'Autolycus et aïeule d'Ulysse. ‖ Femme de Lycurgue, roi de Némée. Elle porte aussi le nom d'Eurydice. ‖ Fille de Pronax et femme d'Adraste.

AMPHITRITE s. f. (an-fi-tri-te — nom mythol.). Planète télescopique, découverte par M. Marth.

AMPHITUS. V. **AMPHISTRATE**, dans ce *Supplément*.

AMPHIUS, fils de Sélagus de Pæsum, ancienne ville de la Mysie, et allié des Troyens. Il fut tué par Ajax le Télamonien. ‖ Fils du devin Merops et frère d'Adraste. Les deux frères furent tués par Diomède au siége de Troie.

* **AMPHORE** s. f. — **Encycl.** Chez les Grecs et les Romains, l'*amphore* était un vase de forme généralement ovoïde et qui avait deux anses. Il y avait de grandes *amphores* dans lesquelles on laissait vieillir les vins; l'année où la liqueur avait été recueillie était inscrite sur le vase avec le nom du consul. D'autres *amphores* servaient de mesure de capacité; le métrète ou *amphore* attique contenait 38lit,83; le quadrantal ou *amphore* romaine contenait 2 urnes 8 conges 48 setiers, ou près de 26 litres. On conservait au Capitole le modèle d'une autre *amphore* qui servait à mesurer le froment et les autres grains; elle était la vingtième partie du culeus et elle contenait 3 boisseaux.

AMPHORITE s. m. (an-fo-ri-te). Antiq. gr. Espèce de combat poétique qui avait lieu dans l'île d'Egine, et dans lequel celui qui avait le mieux célébré Bacchus en vers dithyrambiques recevait pour prix une amphore; certains auteurs disent un bœuf.

AMPHOTÈRE, fils d'Alcméon et de Callirrhoé et frère d'Acarnan. ‖ Guerrier troyen, tué par Patrocle.

AMPHRYSE, ancien fleuve de Phrygie, dont les eaux avaient la réputation de rendre les femmes stériles. ‖ Ancien fleuve du Péloponèse, dans la Corinthie.

AMPILLY-LE-SEC, village de France (Côte-d'Or), canton, arrond. et à 7 kilom. de Châtillon-sur-Seine, sur un plateau qui domine la rive gauche de la Seine; 603 hab. Forges, hauts fourneaux, batterie de fer, clouterie; carrières de pierre de taille. On a découvert sur son territoire des tombeaux gallo-romains.

AMPIUS (Titus Flavianus), général romain. Il vivait vers l'an 70. Placé à la tête des légions de Pannonie, il suivit le parti de Vespasien contre Vitellius, quoique celui-ci fût son parent; mais les soldats, soupçonnant qu'il méditait une trahison, voulurent le mettre à mort, et, pour échapper à leur fureur, il fut obligé de prendre la fuite, après avoir vainement essayé de les calmer par ses protestations et par ses prières.

* **AMPLEPUIS**, bourg de France (Rhône), cant. et à 8 kilom. de Thizy, station du chemin de fer de Paris à Lyon; pop. aggl., 3,265 hab. — pop. tot., 6,444 hab. Fabrication considérable de toile de lin et de coton, mousseline, calicot, etc. A 5 kilom. du bourg, le chemin de fer s'enfonce dans le tunnel des Sauvages, long de 2,926 mètres.

AMPSIVARII ou **ANSIVARII.** V. ce dernier mot, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*.

* **AMPUTATION** s. f. — **Encycl.** Art vétér. Les *amputations* des membres, qui occupent une si large place en chirurgie humaine, n'offrent pas la même importance dans la chirurgie vétérinaire, parce que, dans l'immense majorité des cas, il est impossible d'obtenir un résultat utile de ces opérations. Chez l'homme, on ne pratique l'*amputation* d'un membre malade que lorsqu'on a perdu tout espoir de le guérir, et notamment lorsque la vie est mise en danger par l'affection dont il est atteint. Les cas nombreux qui rendent, chez lui, cette opération nécessaire peuvent tous se présenter chez les animaux; mais ils ne deviennent que très-exceptionnellement, chez ces derniers, des motifs d'*amputation*. Cependant, chez les petits animaux, lorsque les propriétaires désirent avant tout les conserver vivants, on peut pratiquer l'*amputation* d'un membre; mais chez les grands animaux que l'on garde pour le travail, une telle opération ne doit presque jamais être faite, puisqu'elle les met plus ou moins complétement dans l'impossibilité de rendre aucun service. Dans ce cas, il vaut mieux sacrifier le sujet, si l'*amputation* est le seul moyen de guérison, que de s'exposer à des frais inutiles, ou le livrer à la consommation, si c'est un animal de boucherie. Dans certains cas cependant, l'*amputation* des membres est indiquée, chez les jeunes chiens de luxe, chez les petits: lorsqu'on veut tirer parti d'un animal précieux pour la reproduction, garder jusqu'à la mise bas une femelle de prix pleine, ou conserver une vache dont les qualités laitières sont parfaites. Enfin, on peut encore, sur les espèces qui ont les extrémités divisées, pratiquer l'*amputation* d'un ou de plusieurs doigts ou onglons atteints de maladies incurables.

Les faits relatifs à l'*amputation* des membres chez les animaux sont très-peu nombreux dans les annales de la science; ce qui prouve combien sont rares les circonstances qui réclament, en chirurgie vétérinaire, cette opération. Au reste, outre les circonstances qui, comme nous venons de le voir, s'opposent aux *amputations* des membres chez les grands quadrupèdes, il existe d'autres causes qui agissent dans le même sens; telles sont: le volume et le nombre des muscles et des vaisseaux à couper, l'extrême difficulté d'arrêter les pertes de sang, la grande étendue des plaies, l'indocilité des animaux malades, la presque impossibilité de les maintenir dans une position tranquille, de fixer les appareils de pansement, etc. Ces inconvénients sont beaucoup moindres chez les petits animaux et chez les oiseaux, ce qui permet encore de pratiquer plus souvent, chez eux, l'*amputation*. « Au reste, dit M. Gourdon, cette opération ne présente pas plus de danger, en elle-même, chez les animaux que chez l'homme; elle en offrirait plutôt moins, n'étant pas agravée par les influences morales. Sur toutes les espèces, elle est d'autant plus grave que le sujet est plus âgé, que le membre est plus volumineux, plus charnu, que la partie malade est plus rapprochée du tronc, qu'il existe d'autres affections sur les organes internes, etc. Enfin, elle est toujours contre-indiquée quand on n'a pas l'espoir d'obtenir la guérison, ou quand la maladie pour laquelle on la met en usage peut se reproduire, comme il peut arriver quand il s'agit d'un cancer. »

Chez les animaux, comme chez l'homme, les *amputations* peuvent se faire de deux manières principales: 1° par la section de l'os, ce qui constitue les *amputations dans la continuité;* 2° par la séparation des os dans les articulations, ce que l'on appelle *amputations dans la contiguïté ou désarticulations*.

AMPYCIDÈS, nom patronymique de Mopsus, fils d'Ampycus.

AMPYCUS ou **AMPYX**, fils de Japet et prêtre de Cérès. Il fut tué par Pettalus aux noces de Persée. ‖ Fils de Pélias et père de l'augure Mopsus, qu'il eut de Chloris, suivant Pausanias. ‖ Lapithe qui tua le centaure Œclus, aux noces de Pirithoüs. ‖ Un des compagnons de Phinée. Il fut changé en pierre par la vue de la tête de Méduse, aux noces de Persée.

AMR, poète et guerrier arabe. Il vivait vers le VIe siècle de l'ère vulgaire. On lui doit une des sept poèmes arabes connus sous le nom de *Moallakas*.

AMRITA s. m. (a-mri-ta — de *a* priv., et de l'indou *mrita*, mort). Mythol. ind. Breuvage et nourriture des dieux.

— **Encycl.** L'*amrita* des Indous, qui peut être comparé à l'ambroisie des Grecs, procure l'immortalité; son dépôt est dans la lune. Voici comment les brahmes racontent sa formation: à l'origine, les asouras (mauvais génies) et les dévas (bons génies) qui étaient alors associés, se mirent ensemble à baratter la mer de lait, et, après de longs et puissants efforts, ils la rendirent butyreuse, ce qui produisit l'*amrita*. Mais ils s'en disputèrent longtemps la possession, et les dévas, aidés par Vichnou, finirent par l'emporter.

AMROM, île du Danemark, diocèse et bailliage de Ribe, sur la mer du Nord, en face de la côte du Schleswig; 1,500 hab., dont le plus grand nombre se compose de pêcheurs et de marins.

AMROU-BEN-LEITS ou **LEITH**, prince de la dynastie des Soffarides. Il succéda à Yacoub, son frère, en 879, et reçut du calife de Bagdad le diplôme de gouverneur du Khorsçan, d'Ispahan, etc. Mais en 884 il encourut la disgrâce du calife, et, après avoir été battu par les troupes de celui-ci, il se réfugia dans le Kerman. Un peu plus tard, Ismaël le Samanide se révolta contre Amrou, et, après l'avoir vaincu dans une bataille, il s'empara de sa personne. Il le traita d'abord avec égards; mais le calife ayant réclamé ce prisonnier, Ismaël le lui envoya. Amrou, arrivé à Bagdad, fut jeté dans un cachot, après avoir servi de spectacle à toute la populace. Les circonstances de sa mort sont racontées de diverses manières, mais elle peut être fixée vers l'an 902.

AMSANCTUS (lac), lac d'Italie, entre Naples et Foggia, dans une petite vallée boisée, formée par un ancien cratère. Ce petit lac, dit M. A.-J. Du Pays, connu sous le nom des *Moffete*, dégage des émanations délétères. Virgile parle de cette vallée dans le VIIe livre de l'*Énéide*. Ces émanations dangereuses sont formées d'acide carbonique et d'hydrogène sulfuré. On a fait la remarque que le lac Amsanctus était à peu près dans la ligne de prolongement entre le Vésuve et le volcan éteint du mont Volture (Vultur). L'activité des émanations augmente, dit-on, pendant les éruptions du Vésuve. » Un temple était élevé aux bords du lac à la déesse Mephitis, que quelques auteurs assimilent à Junon, présidant à l'air.

AMSLER (Samuel), graveur allemand, né à Schinznach, en Suisse, en 1791, mort en 1849. Il fut professeur à l'Académie des beaux-arts à Munich et acquit la réputation d'un graveur habile. Ses principales pièces sont: le *Triomphe d'Alexandre le Grand*, d'après Thorwaldsen, et le *Triomphe de la religion dans les arts*, d'après Overbeck.

AMSONIE s. f. (amm-so-ni). Bot. Genre de plantes, de la famille des apocynées, tribu des plumiériées, comprenant une seule espèce de l'Amérique boréale.

AMSTADTEN ou **AMSTETTEN**, bourg d'Autriche, cercle supérieur du Wienerwald, à 18 kilom. S. de Grein; 1,700 hab. Forges. Les Autrichiens et les Russes furent battus près de ce village par les Français, en 1805.

AMSTAG, village de Suisse, canton d'Uri, à 14 kilom. S. d'Altorf, à l'entrée de la vallée de Maderan, près de la Reuss, au point de départ de la route du Saint-Gothard; altitude au-dessus du niveau de la mer, 510 mètres; 300 hab. Près de ce village se trouvent les ruines d'une forteresse, qui serait celle de Zwing-Uri, et aurait été construite par Gessler.

AMSTELWEEN, village de la Hollande septentrionale, dans l'arrond. et à 10 kilom. S.-O. d'Amsterdam, près de l'Amstel; 4,500 hab., répartis sur un territoire assez vaste. Usines nombreuses, forges et fonderies. On voit dans l'église de la ville le tombeau du poète Jean Bockhuizen.

* **AMSTERDAM.** — La population de cette ville s'élève aujourd'hui à 282,000 hab. On y compte 95 îlots et plus de 300 ponts. Le sol sur lequel elle est assez malsain. On y trouve des fabriques d'huile, de tabac, de cerise, de papier; des distilleries de genièvre. Il s'y fait

un grand commerce de diamants, exercé surtout par des juifs.

AMT s. m. (ammtt). Division du sitft ou diocèse, dans le Danemark.

* **AMULETTE** s. f. — **Encycl.** Nous ne soulèverons pas de question théorique à propos des *amulettes;* nos lecteurs s'étonneraient sans doute de nous voir discuter sérieusement l'efficacité des grisgris, des anneaux constellés ou même des scapulaires. Toutefois, bien que le pouvoir curatif ou autre de toutes ces babioles soit universellement et définitivement décrié, quelques hommes graves ont cru pouvoir soulever une question secondaire: convient-il de combattre une superstition, inoffensive d'ailleurs, au risque de priver ceux qui y croient de certains effets utiles, dus non pas à la vertu des *amulettes*, mais à l'imagination des malades superstitieux? On cite un médecin sérieux qui aurait guéri des fièvres paludéennes au moyen d'un simple sachet de cendre. Nous n'entrerons pas dans la théorie des droits de la raison; nous ne discuterons pas la question, sérieuse pourtant, de savoir s'il est opportun d'abétir les hommes, de les enrôlter dans des superstitions séculaires, d'éternaliser l'ignorance et la faiblesse d'esprit, pour faire profiter le genre humain de quelques avantages qu'il peut trouver dans sa bêtise. Mais les faits d'imagination cités en faveurs des *amulettes* ne sont aussi certains et surtout aussi nombreux qu'on le prétend? Nier la puissance de l'imagination serait absurde; mais lui attribuer le pouvoir de réaliser la chose fausse imaginée, serait parait excessif. Qu'un homme dont l'imagination est fortement exaltée se figure souffrir d'une fièvre qu'il n'a pas, c'est admissible; qu'il réussisse, par un effort d'imagination, à modifier l'état de ses fluides organiques au point de se guérir d'un mal qui a un caractère constitutionnel, c'est plus difficile à admettre. Se croire guéri, sans l'être, quand on l'est; être réellement guéri uniquement parce qu'on croit l'être, on prétend que cela s'est vu aussi, mais nous croyons la chose douteuse. Nous sommes de ceux qui se refusent à penser que l'homme, à force de s'imaginer qu'il possède une queue terminée par un œil, réussira à se doter de cet appendice et de cet organe. En tous cas, si l'imagination a quelques effets utiles du genre de ceux qu'on lui attribue, les effets restent si obscurs, si mal définis et si rares qu'il serait inutile de s'en préoccuper, même quand ils n'auraient pas pour résultat de détourner les esprits faibles et les ignorants de l'étude sérieuse et de la saine appréciation des faits et des propriétés physiques. Nous avons donc la conscience de ne nuire à aucun intérêt sérieux et respectable en nous élevant contre l'usage des *amulettes*, quelles qu'elles soient.

L'usage des *amulettes* se retrouve dans tous les pays et à toutes les époques, ce qui suppose à cette superstition une cause générale et naturelle, qui n'est, d'ailleurs, pas difficile de découvrir. La lutte de l'homme contre les forces qui lui font obstacle est souvent disproportionnée; elle l'était surtout à l'origine des sociétés, lorsque les moyens d'action lui faisaient complétement défaut. De la une aspiration toute naturelle vers des agents supérieurs, dont l'existence lui paraissait d'autant plus douteuse qu'elle lui semblait nécessaire. D'autre part, les forces physiques qu'il utilisait ou qu'il observait étaient pour lui si obscures dans leurs résultats, l'effet lui semblant disproportionné avec la cause, le lien entre l'une et l'autre faisait si complétement défaut, qu'il en vint à penser que ce lien manquait en effet. C'est toute la théorie des *amulettes*. Les *amulettes* guérissent et préservent; pourquoi? Il n'était pas utile, il n'était pas possible de le dire; il n'était pas même nécessaire de croire qu'il y avait un pourquoi, pas plus qu'on n'admettait un pourquoi du pouvoir éclairant et calorifique du soleil, de l'ascension des liquides dans le vide, etc., etc. Les forces naturelles étaient supprimées, par cela seul qu'elles étaient inexplicables dans leur essence, et une sorte de volonté supérieure et surnaturelle leur était substituée; c'était la providence universelle qu'on chargeait d'expliquer le naturel guérit si l'on n'a pas commencé à la porter.

Les Grecs, gens de peu de foi, nation policée et raisonnante par excellence, semblaient devoir échapper à ces ridicules superstitions; ils s'y enfoncèrent plus avant que beaucoup d'autres peuples. Leurs femmes se couvraient de plaques gravées de bijoux magiques (Φυλλα), qu'elles portaient aux bras, d'anneaux magiques, de colliers de corail ou de coquilles, etc. Ils pendaient au cou de leurs enfants, pour les préserver du mauvais œil, de petits phallus, insigne obscène, qui figurait d'ailleurs dans de nombreuses cérémonies. Les forgerons suspendaient à leur cheminée des talismans (*θειλαναι*), qui avaient la même vertu. Les athlètes se couvraient d'*amulettes* de toute sorte.

Les Romains empruntèrent, avec bien d'autres choses, les *amulettes* des Grecs, dont ils enrichirent encore la collection. Ils multiplièrent et varièrent surtout les figures obscènes. On congoit qu'il nous est, à cet égard, interdit d'entrer dans aucun détail. Ils avaient aussi une grande peur du mauvais œil et une grande confiance aux herbes magiques, au baccar, notamment, pour le conjurer. L'empire fut, à Rome, le beau temps des *amulettes*.

L'esprit mystique des gnostiques devait nécessairement les lancer dans l'usage des *amulettes*. Ils les multiplièrent à l'infini, mais les empruntèrent surtout à l'Orient. Leurs abraxas, notamment, pierres gravées de sujets égyptiens, accompagnés d'inscriptions grecques, étaient des imitations d'objets analogues en usage, non-seulement en Egypte, mais en Perse et en Syrie.

L'Afrique est plus riche encore en *amulettes* que l'Europe et l'Asie. Les prêtres musulmans (*mallam*) y débitent des carrés de papier bordés de drap rouge et ornés d'une sentence du Coran. L'*amulette* du mallam, portée au bras gauche, est efficace contre tous les maux.

Les nègres de ce pays ont aussi leurs *amulettes* ou grisgris; mais, peu difficiles sur le choix de ces objets sacrés, ils y emploient indistinctement un fruit, une plante, une figure d'homme ou d'animal, un fragment d'os, une coquille, une araignée ou une sauterelle desséchée, une patte ou une tête de grue, etc. Ces *amulettes*, du reste, possèdent les vertus les plus variées: elles amènent les acheteurs dans les marchés, empêchent les querelles, préservent des crocodiles, ramènent l'eau dans les sources desséchées, procurent une pêche abondante, etc.

En Amérique, les Mexicains surtout et les Péruviens étaient riches en *amulettes* de toute sorte, surtout en figurines et anneaux magiques. Toutes les peuplades indigènes ont leur manitou.

Le christianisme n'a pas nui, tant s'en fait, au commerce des *amulettes*. L'Église, cependant, a de bonne heure condamné les anciennes superstitions, et le concile de Laodicée, notamment, a fulminé, comme la plupart des Pères, contre les *amulettes*. Mais il faut s'entendre. En condamnant les *amulettes*, les Pères, les conciles et les théologiens n'en nient pas l'efficacité; ils accusent seulement ceux qui en usent de faire œuvre diabolique; si l'on en détourne ainsi quelques âmes timorées, on y pousse, au contraire, les âmes peu délicates, mais très-nombreuses, qui sont disposées à se donner au diable pour se délivrer de certains maux. Le moyen âge eut donc, malgré tout, ses *amulettes*: abascantes, périaples, peaux de crapaud, dents de loup, de renard ou de chien, médailles constellées, etc. Les *amulettes* de Louis XI sont demeurées célèbres.

Beaucoup d'anciennes *amulettes* sont tombées en oubli; mais quelques-unes restent en honneur: nous signalerons la corde de pendu et les porte-bonheur, bracelets noirs que nos femmes portent au bras. En Angleterre, les paysans croient un fer à cheval sur leur porte pour éloigner les revenants. Les dames portent des bagues en fer contre la migraine, et cette pratique s'est introduite en France avec une prétention médicale.

Telles sont, actuellement, les *amulettes* qu'on pourrait appeler laïques; quant aux *amulettes* ecclésiastiques, elles sont encore très-nombreuses. Nous nous contenterons de signaler: les reliques de toute espèce, les fragments de croix vrais ou faux, les pointes de la couronne d'épines, les médailles, les scapulaires, etc. Toutes ces *amulettes* orthodoxes chassent les démons, comme les grisgris les mauvais esprits, guérissent des maladies, éteuffent les incendies, détournent tous les maux, mais ont, avant tout, la propriété d'assurer le salut éternel.

Les *amulettes*, nous l'avons dit, ont existé dans tous les temps; mais on peut être légitimement surpris que, dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, elles n'aient pas encore disparu devant les conquêtes de la science.

AMURAT V ou **MOURAD**, sultan de Turquie. V. Mourad V, dans ce *Supplément*.

* **AMUSEMENT** s. m. — **Encycl.** V. jeu, au tome IX, et plaisir, au tome XII.

AMUSSAT (Auguste-Alphonse), chirurgien, né à Paris en 1820. Il est fils du célèbre docteur Jean-Zulème Amussat. Lorsqu'il eut terminé ses études classiques, il suivit les cours de l'Ecole centrale des arts et métiers, puis il étudia la médecine à Paris et passa son doctorat en 1850. Le docteur Amussat a longtemps travaillé avec son père et s'est occupé d'une façon toute particulière de l'application de la galvano-caustique au traitement des affections chirurgicales. Outre des *Notes* adressées à l'Académie des sciences, on lui doit: *Sur l'emploi de l'eau en chirurgie* (1850); *Mémoire sur la cautérisation circulaire de la base des tumeurs hémorrhoïdales, compliquées de procidence de la muqueuse rectale* (1854); *Observation d'hypospadias* (1861); *Traité du cancer du col de l'utérus par la galvano-caustique thermique* (1871, in-8°); *De l'emploi du réflecteur dans le traitement des affections de l'utérus* (1872, in-8°); *Extraction de deux corps étrangers introduits dans la vessie* (1872, in-8°), etc.

AMYCLA, une des filles de Niobé et d'Amphion. Suivant Pausanias, elle aurait été épargnée par Latone, dans le massacre de ses frères et sœurs.

AMYCLAS, fils de Lacédémon et de Sparte, petit-fils de Jupiter et roi de Laconie. Il épousa Diomède, dont il eut Argalus, Cynortas, Hyacinthe et Laodamie, et fonda la ville d'Amyclée en l'honneur d'Hyacinthe, victime de la jalousie de Zéphire, qui dirigea sur sa tête le disque lancé par Apollon. ‖ Père de Leanire, épouse d'Arcas et mère d'Elatus et d'Aphidas. ‖ Père de Daphné, changé en laurier par Apollon, selon Parthénius.

AMYCLÉUS, père de Cyparisse.

AMYCUS, roi des Bébrynces, comme celui dont il est question au tome Ier du *Grand Dictionnaire*, et frère d'Hippolyte, reine des Amazones. Ayant voulu s'opposer au passage d'Hercule qui allait combattre sa sœur, il fut tué par lui, et son royaume fut donné à Lycus, compagnon d'armes du héros. Lycus y bâtit la ville d'Héraclée en l'honneur d'Hercule. ‖ Centaure, fils d'Ophion. Il fut tué par le Lapithe Bélatès aux noces de Pirithoüs. ‖ Troyen, époux de Théano, sœur d'Hécube. Il fut père de Mimas. ‖ Compagnon d'Énée. Il fut tué par Turnus. (*Énéide.*)

AMYDON, ville de l'antique Péonie, qui envoya des secours à Priam pendant la guerre de Troie.

* **AMYGDALE** s. f. — **Encycl.** Les *amygdales* sont en rapport, d'avant en arrière, avec les piliers du voile du palais; en dehors, avec le muscle constricteur supérieur du pharynx, qui les sépare des gros vaisseaux carotidiens. Elles sont quelquefois formées de lobes distincts, ainsi que Morgagni l'a observé. Il y a sur leur surface externe beaucoup de petits trous, par où s'écoule l'humeur qu'elles sécrètent. Quand elles sont gonflées, ces trous s'élargissent et prennent quelquefois l'apparence de petits ulcères. Il arrive quelquefois qu'elles sont entourées ou pénétrées d'une collection purulente qui s'est formée à la suite d'une angine. Lorsqu'un abcès s'est formé dans une *amygdale*, il faut l'ouvrir sans délai et se servant d'un bistouri pointu dont la lame est entourée d'une bandelette de linge jusqu'à quelques lignes de la pointe. L'opérateur abaisse la langue avec un doigt de la main gauche, et de la main droite il tient le bistouri comme une plume à écrire et enfonce légèrement la pointe dans l'abcès. Aussitôt après la ponction, on fait cracher le malade et on lui fait rincer sa bouche avec une eau émolliente tiède. Dans quelques cas, lorsque les symptômes ne sont pas alarmants, on fait prendre au malade des émétiques, afin que les efforts qu'il fera pour vomir puissent amener l'ouverture spontanée de l'abcès.

On remarque quelquefois une augmentation considérable du volume des *amygdales*, ce qui rend la déglutition et même la respiration très-pénible ou même impossible. Il existe deux indications pour combattre cette affection, l'une résolutive, l'autre chirurgicale. L'excision des *amygdales* est aujourd'hui une opération admise par tous les chirurgiens et qui se pratique souvent. Voici le procédé que suivait et que recommandait Boyer:

« Le malade est assis sur une chaise vis-à-vis d'une fenêtre, pour éclairer autant qu'il est possible l'arrière-bouche; après l'avoir fait gargariser et cracher pour enlever les mucosités de la bouche et la salive qui pourraient masquer les parties sur lesquelles on doit opérer, on lui fait renverser la tête, qui est contenue sur la poitrine d'un aide, et l'on place un corps dur entre les dents *molaires*; un aide placé du côté opposé à celui sur lequel on opère abaisse la langue avec le doigt indicateur, qui ne doit pas être porté trop près de la base de cet organe, crainte d'exciter des envies de vomir. L'opérateur, situé vis-à-vis du malade et un peu de côté, accroche la glande dans sa partie moyenne et postérieure avec l'erigne qu'il tient de la main gauche pour le côté gauche, et de la main droite pour le côté droit; de l'autre main, il prend le bistouri, dont la lame a été enveloppée d'une bandelette jusqu'à quinze ou dix-huit lignes de sa pointe; il porte son instrument à plat entre la langue et la partie inférieure de la tumeur, le dos du bistouri tourné vers le pilier du voile du palais, et l'enfonce jusqu'à la paroi postérieure du pharynx; ensuite il tourne le tranchant en haut, en tirant l'instrument à soi pour le faire agir en sciant, et coupe de bas en haut la moitié inférieure de la base de la tumeur. Aussitôt il porte l'instrument entre le voile du palais et la tumeur avec les mêmes précautions qu'il a prises pour le bas, et il coupe de haut en bas le reste de la glande. Cette opération n'est presque jamais suivie d'hémorragie; le peu de sang qui coule s'arrête bientôt de lui-même, ou en faisant gargariser avec de l'eau fraîche ou de l'oxycrat. Cependant, si le sang n'était pas étanché par ce moyen, il serait facile de l'arrêter en touchant la surface de la plaie avec un pinceau de charpie trempé dans une liqueur styptique, telle que l'eau de Rabel ou une dissolution de sulfate de cuivre. On aurait recours à la cautérisation avec un fer rougi au feu, si l'hémorragie continuait et menaçait les jours du malade. Lorsque les deux *amygdales* sont affectées en même temps, on peut les emporter l'une après l'autre, en ne laissant d'autre intervalle entre ces deux résections que le temps nécessaire pour que l'effusion de sang qui résulte de la première soit arrêtée. Cette opération est simple et ne

d'autres difficultés que celles qui proviennent de la profondeur, du resserrement de la bouche, des mouvements de la langue et des nausées. On surmonte aisément ces difficultés dans les jeunes gens et les adultes, surtout dans ceux qui se prêtent à l'opération avec courage; mais elles sont presque insurmontables chez les enfants, et ce n'est guère qu'à l'âge de dix ou douze ans qu'ils peuvent la supporter. Cependant, si avant cet âge les *amygdales* étaient si volumineuses que la moindre inflammation pût mettre le malade en danger de suffoquer, il ne faudrait point hésiter à les couper. Après l'opération, il survient une légère inflammation que l'on combat avec les gargarismes émollients. Lorsqu'elle est dissipée, on a recours à l'eau d'orge miellée. » (*Traité des maladies chirurgicales*, t. VI, p. 440.)

« Chez les adultes, disent MM. Sanson et Bégin, l'engorgement chronique des *amygdales* est, en général, une affection simple, qui constitue plutôt une incommodité qu'une véritable maladie. Il n'en est pas de même chez les enfants très-jeunes. Outre que, chez eux, l'altération de la voix et de la parole est beaucoup plus marquée, le gonflement est quelquefois si considérable, que l'oblitération de la trompe d'Eustache et la surdité peuvent en être la suite, et la gêne de la respiration est souvent si grande, que celle-ci est bruyante et râleuse, surtout pendant le sommeil, qu'elle rend pénible et fort agité; mais ce qu'il y a surtout de fort remarquable chez ces sujets, c'est une coïncidence presque constante entre cette maladie et une déformation particulière du thorax, qui s'arrondit et se voûte en arrière et se rétrecit en avant, en s'aplatissant sur les côtés. Cette déformation, que M. le professeur Dupuytren attribue à l'effet des contractions énergiques auxquelles les muscles inspirateurs sont obligés de recourir pour vaincre les obstacles qui s'opposent à l'entrée de l'air dans la poitrine, se rencontre si fréquemment en même temps que l'engorgement tonsilaire, que nous avons vu souvent le praticien que nous venons de nommer annoncer que l'une de ces affections devait exister, seulement parce qu'il avait constaté l'existence de l'autre. Il est donc fort important de remédier de bonne heure à une pareille maladie en pratiquant à temps l'opération, et il faut employer tous les moyens pour y déterminer les malades en bas âge. Au reste, on se tromperait si l'on pensait que la rescision des *amygdales* soit plus difficile à pratiquer chez les jeunes sujets que chez les adultes. Aussitôt que les enfants ont acquis un certain degré d'intelligence, il suffit de leur faire quelques promesses pour les engager à ouvrir la bouche. Dès qu'ils sentent la glande prise, la crainte de la douleur les empêche de se livrer à aucun mouvement qui puisse entraver l'opération, et celle-ci est ordinairement si prompte et si peu douloureuse qu'il n'est pas rare de les voir se présenter d'eux-mêmes pour subir la seconde rescision aussitôt que la première est terminée. Voici comment M. Dupuytren y procédait. L'enfant, entouré d'un drap qui lui enveloppe les bras, est placé sur les genoux d'un aide vigoureux, qui lui maintient les jambes en croisant les mêmes par-dessus et lui fixe de la main gauche les mains sur les cuisses, tandis que de la droite, placée sur le front, il lui tient la tête légèrement renversée et appuyée contre sa poitrine. La langue est alors abaissée à l'aide d'une spatule confiée à un aide, et l'opérateur, après avoir saisi avec une pince Museux toute la portion de l'*amygdale* qui dépasse le niveau des piliers du voile du palais, la retranche à l'aide du bistouri droit, boutonné, garni d'une bandelette de linge, et qu'il conduit de bas en haut. »

Les anatomistes nomment *amygdales* encéphaliques, noyau amygdalin ou tonsilles une petite masse de substance grise placée au-dessous du bout antérieur des couches optiques, au-dessous de la commissure molle.

* **AMYLÈNE** s. m. — **Encycl.** *Préparation.* Ce carbure d'hydrogène ($C^{10}H^{10}$) a été obtenu pour la première fois en 1844 par M. Balard, qui l'a préparé en chauffant une solution de chlorure de zinc avec de l'alcool amylique. On peut obtenir ce composé en chauffant à 140° un mélange à volumes égaux d'huile de pommes de terre et d'acide sulfurique étendu d'eau. On distille le produit, puis on le lave à la potasse, et l'on obtient un mélange qui renferme de l'*amylène* et quelques carbures qui bouillent vers 300°. L'*amylène* passant à une température bien inférieure (350), il est facile de l'obtenir à peu près pur. Pour arriver à ce résultat, on peut d'ailleurs employer le procédé suivant, qui est le meilleur. On prend de l'huile de pommes de terre rectifiée, puis on la mélange avec environ son poids et demi de chlorure de zinc pulvérisé. On laisse le tout en l'état pendant quarante-huit heures, en ayant soin d'agiter le mélange plusieurs fois, puis on distille au bain de sable. On rectifie le produit après l'avoir décanté, on le passe sur du chlorure de calcium, qui le sèche, puis on le distille à nouveau en ayant soin de ne point dépasser 40° à 43° et de ne recueillir que ce qui passe entre 35° et 43°. Le produit obtenu est un mélange d'*amylène* et d'hydrure d'amyle; mais ce dernier composé figure en très-petite quantité.

On peut encore obtenir l'*amylène* en décomposant en vase clos l'iodure d'amyle par l'amalgame de zinc, ou bien traitant par la chaleur l'hydrate d'*amylène*, etc.

— *Propriétés.* L'*amylène* est un liquide incolore, très-mobile, présentant une odeur éthérée qui n'est pas désagréable. Il bout à 39°, suivant M. Balard. La densité de sa vapeur est de 2,43; la théorie exigerait 2,424. Il n'a aucune action sur la lumière polarisée. L'*amylène* s'enflamme et donne une belle flamme blanche. Il possède des propriétés anesthésiques qu'on avait songé à utiliser, mais on a dû y renoncer en présence des sérieux dangers que présentait son emploi.

L'*amylène* forme de nombreux composés avec le brome, le chlore, l'oxygène, le soufre, etc.; nous allons donner quelques renseignements succincts sur plusieurs de ces composés.

Le bromure d'*amylène* $C^9H^{10}Br^2$ s'obtient en faisant passer des vapeurs de brome dans de l'*amylène*; on le prépare encore en y laissant tomber goutte à goutte du brome et en prenant soin de maintenir l'*amylène* à une basse température. Lorsque le liquide a pris une coloration rouge assez intense, on y verse une solution faible de potasse, on agite, puis on distille. Le bromure d'*amylène* passe entre 170° et 180°, en subissant un commencement de décomposition. Le liquide obtenu présente une odeur agréable. Si on le chauffe à 270° avec de l'eau, du cuivre et de l'iodure de potassium, il se décompose et régénère l'*amylène*. Dans la préparation du bromure d'*amylène*, si on emploie un excès de brome, on obtient un composé dont la formule est

$$C^5H^9Br^3$$

et qui n'est autre que du bromure d'*amylène* bromé. Si on traite ce composé par la potasse alcoolique, il donne, suivant Cahours, de l'*amylène* bromé et bibromé et un éthylate.

Le chlorure d'*amylène* $C^5H^{10}Cl^2$ s'obtient par la réaction à froid du perchlorure de phosphore sur l'*amylène*. Il se forme une masse cristalline qui, traitée par l'eau, se transforme en deux couches liquides. Le chlorure d'*amylène* occupe la partie supérieure et peut être facilement séparé. Il bout entre 141° et 147°. Sa densité à + 9° est de 1,058.

L'oxyde d'*amylène* $C^5H^{10}O$ se prépare en chauffant au bain-marie l'amylglycol,

$$C^5H^{12}O^2$$

avec son volume d'eau et un excès d'acide chlorhydrique durant quelques heures. On traite le produit de cette première réaction par la potasse, puis on distille et on obtient l'oxyde d'*amylène*. Ce liquide a pour densité, à 0°, 0,8244; la densité de sa vapeur est de 2,952; le calcul exigerait 2,977. Il bout à 95°, est inflammable et présente une faible odeur éthérée; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther.

* **AMYLIQUE** adj. — **Encycl.** *Alcool amylique.* Dans la plupart des fermentations alcooliques il se produit de l'alcool *amylique*. On en rencontre notamment dans les eaux-de-vie de marc, d'orge, de seigle, de pommes de terre et de betteraves. Scheele a le premier signalé cet alcool, et, depuis lors, il a été étudié avec beaucoup de soin. Pour obtenir ce produit, on distille l'huile de pommes de terre, on recueille les dernières portions dès qu'elles passent laiteuses, puis on ajoute de l'eau, qui dissout l'alcool ordinaire. Cela fait, on décante l'huile qui surnage, on la dessèche sur le chlorure de calcium, puis on la soumet à une seconde distillation. Vers 110°, il passe de l'alcool butylique, puis, entre 128° et 132°, de l'alcool *amylique*. Il faut maintenir la température à ce dernier point, car, si on la laissait s'élever, le produit serait souillé d'alcools supérieurs ou d'éthers *amyliques*.

Ce composé se présente sous la forme d'un liquide incolore, d'une odeur forte, dont l'inhalation provoque un sentiment de douleur vive dans la poitrine. Ce liquide cristallise à — 20°; il bout à 132°. L'éther et l'alcool le dissolvent, mais il surnage quand on le mélange avec l'eau. Sa densité à + 15° est de 0,8184. L'alcool *amylique* dévie vers la gauche la lumière polarisée. Toutefois, son pouvoir rotatoire l'avait avec sa composition. Sa densité de vapeur est, d'après les expériences de M. Dumas, de 3,147. Il brûle difficilement et donne une flamme bleue peu éclairante; au contact de l'air, il s'acidifie lentement sous l'influence de l'oxygène et donne de l'acide valérique. En présence du noir de platine, il s'oxyde très-rapidement et donne également de l'acide valérique.

Si l'on fait passer ses vapeurs dans un tube chauffé au rouge vif, l'alcool *amylique* se décompose et donne du propylène, de l'amylène, du gaz des marais et d'autres carbures d'hydrogène. Quand on le distille avec de l'acide sulfurique et du protoxyde de manganèse ou du bichromate de potasse, il donne de l'aldéhyde valérique, de l'acide valérique et du valérate d'amyle. Si on le dissout dans l'acide sulfurique, on obtient l'acide amylsulfurique.

Les acides phosphorique, oxalique, tartrique et citrique donnent, avec l'alcool *amylique*, de l'acide amyl-phosphorique, amyloxalique, amyl-tartrique et amyl-citrique.

Sous l'influence du chlore, l'alcool *amylique* donne une réaction très-vive avec formation d'acide chlohydrique, de chlorure d'amyle et de divers dérivés chlorés. Avec le chlorure de chaux, on obtient du chloroforme et un liquide qui, d'après Gerhardt, serait du chlorure de butyle. Le potassium et le sodium se dissolvent dans l'alcool *amylique* en déterminant un dégagement d'hydrogène et la formation d'amylates de potasse et de soude.

L'alcool *amylique* est utilisé dans l'industrie pour la fabrication des chlorures, des iodures et des bromures d'amyle, dont les teinturiers se servent assez fréquemment. On s'en sert également pour retirer des goudrons de houille la paraffine qu'ils contiennent.

AMYL-PHOSPHINE s. f. (a-mil-fo-sfi-ne — de *amyle*, et de *phosphine*). Chim. Base phosphorée qui résulte de la substitution d'un radical amyle à l'un des trois atomes d'hydrogène de l'hydrogène phosphoré, et que l'on peut regarder comme de l'amylamine dont l'azote est remplacé par du phosphore.

— **Encycl. V. PHOSPHINE**, au tome XII.

AMYL-PHOSPHINIQUE adj. (a-mil-fo-sfi-ni-ke — rad. *amyl-phosphine*). Chim. Se dit d'un acide diatomique et bibasique, qui résulte de l'oxydation de l'amyl-phosphine.

— **Encycl. V. PHOSPHINE**, au tome XII.

AMYL-SILICIQUE adj. (a-mil-si-li-si-ke — de *amyle*, et de *silicique*). Chim. Se dit du silicate d'amyle, qu'on appelle encore ÉTHER AMYL-SILICIQUE.

— **Encycl. V. SILICIQUE**, au tome XIV.

AMYL-SULFOTHYMOLIQUE adj. (a-mil-sul-fo-ti-mo-li-ke — de *amyle*, et de *sulfothymolique*). Chim. Se dit d'un acide qui dérive de l'amyl-thymol par la substitution d'un résidu monoatomique d'acide sulfureux (SO_2H) à un atome d'hydrogène du radical thymyle.

— **Encycl. V. THYMOL**, au tome XV.

AMYL-TARTRIQUE adj. Se dit d'un éther acide qui résulte de la substitution d'un radical amyle à un atome d'hydrogène basique de l'acide tartrique. Il on l'appelle aussi ACIDE TARTRAMYLIQUE.

— **Encycl. V. TARTRIQUE**, au tome XIV.

AMYL-THYMOL s. m. (a-mil-ti-mol — de *amyle*, et de *thymol*). Chim. Composé qui résulte du remplacement de l'atome d'hydrogène typique du thymol par le radical amyle.

— **Encycl. V. THYMOL**, au tome XV.

AMYNE, le dernier mortel qui resta, avec l'enchanteur Mérlin, lors de la destruction de la première race humaine, dans le système cosmogonique des Phéniciens. (Banier.)

AMYNTAS (ROYAUME D'), royaume fondé par Antoine en faveur d'Amyntas, secrétaire de Déjotarus II. Il comprenait la Gallo-Grèce, la Pisidie, la Lycaonie, quelques parties de la Pamphilie, l'Isaurie, la Cilicie-Trachée et plusieurs forteresses et bourgs du mont Taurus. Il ne dura que onze ans.

AMYNTAS, fils d'Andromède et général d'Alexandre le Grand. Comme l'armée d'Alexandre était campée près de Sardes, Amyntas fut chargé de s'emparer d'une forteresse située sur une montagne à quelque distance, et il réussit dans cette entreprise difficile, vers 331 av. J.-C. Ensuite il reçut la mission d'aller avec deux galères en Macédoine pour y faire des levées, et il en ramena 6,000 Macédoniens, avec 1,500 Thraces et plus de 1,000 chevaux.

AMYNTAS, roi de Galatie, mort vers l'an 30 av. J.-C. Il avait suivi quelque temps le parti de Marc-Antoine, puis il l'abandonna pour passer dans les rangs des défenseurs d'Auguste. Celui-ci, quand il eut vaincu tous ses adversaires, donna la souveraineté de la Galatie à Amyntas, en y joignant quelques parties de la Lycaonie et de la Pamphilie.

AMYNTOR, fils d'Oménus et époux de Cléobule ou Hippodamie, dont il eut Phénix, Crantor et Astydamie. Il régnait à Orménium, dans la Magnésie thessalienne, suivant Apollodore, et fut tué par Hercule, à qui il avait refusé le passage dans ses États, lorsque le héros allait combattre les Dryopes. Diodore de Sicile attribue sa mort au refus qu'il fit à Hercule, déjà époux de Déjanire, de lui donner sa fille Astydamie en mariage. Le héros s'empara de la ville, tua Amyntor et emmena sa fille en captivité. Suivant Homère, il rétablit Rhéon et fit crever les yeux à son fils Phénix qui, sur les conseils de sa mère, s'était fait aimer d'une des maîtresses de son père. C'est à Amyntor qu'Autolycus dédia le canque célèbre que portait Mérion au siége de Troie. Ovide fait d'Amyntor un roi des Dolopes, peuple de l'Épire. Il Un des Égyptides, époux de Damoné.

AMYNTORIDE, Phénix, fils d'Amyntor.

AMYOTROPHIE s. f. (a-mi-o-tro-fi — de *a* privat., et du gr. *muion*, muscle; *trophé*, nourriture). Pathol. Atrophie des muscles.

AMYRIS, Sybarite qui fut délégué par ses compatriotes à l'oracle de Delphes, pour savoir du dieu si la félicité dont ils jouissaient durerait longtemps. Il lui fut répondu que « l'état des Sybarites changerait et qu'ils combleraient dans l'infortune quand ils honoreraient les hommes plus que les dieux. » La prédiction fut réalisée. En effet, un esclave, battu par son maître, s'étant réfugié dans un temple comme dans un asile inviolable, en fut arraché violemment; plus tard, sur les instances d'un ami de son maître, les mauvais traitements cessèrent. Ce mépris de la protection des dieux et cette condescendance aux conseils d'un simple mortel furent considérés par Amyris comme présageant l'accomplissement de l'oracle, et, en prévision des malheurs qui devaient fondre sur sa patrie, il se retira au Péloponèse avec tous ses biens. Ses compatriotes le regardèrent comme atteint de démence; mais les maux qui vinrent fondre sur les Sybarites prouvèrent que, seul, il était sage. De là le proverbe des Grecs : « Amyris devient fou, » pour désigner une personne qui, sous l'apparence de la folie, cache la prudence et la sagesse.

AMYRTÉE, roi d'Égypte, qui vivait au VE siècle avant notre ère. Il secoua le joug des Perses vers 414 et sut conserver son indépendance sous Darius II.

AMYTHAON, fils de Créthée et de Tyro. Il épousa Idomené, et eut d'elle deux fils, Bias et Mélampe, et une fille, Eolie. Selon Pausanias, Amythaon est un des principaux rénovateurs des jeux de Dodone.

AMYTIS, fille d'Astyage et femme de Spitamès, dont elle eut deux fils. Suivant l'historien Ctésias, elle fut ensuite épousée par Cyrus, dont elle eut deux autres fils, Cambyse et Tanyoxarkès.

ANAB, ancienne ville de Palestine, de la tribu de Juda, non loin d'Hébron.

* **ANABACERTHIE** s. f. — **Encycl.** Ornith. Lafresnaye a fait des *anobacerthies* un sous-genre d'anabate, qu'il caractérise comme il suit; bec médiocrement robuste et assez arqué; tarses et doigts médiocrement longs; ailes à rémiges rigides; queue également rigide. Lafresnaye en cite une seule espèce, l'*anabacerthie* à con strié, oiseau d'une taille un peu moindre que celle du mauvis, d'un brun roux un peu olivâtre en dessous, d'un brun cannelle sur la tête et sur la queue; la gorge et le haut du cou blancs, striés en travers de petites bandes noirâtres irrégulières. L'auteur du sous-genre hésite à y faire entrer une autre espèce, l'oxypyge de Ménétriés, qu'il trouve au moins aussi voisin des *anabacerthies* que des dendrocolaptes et des grimpereaux.

* **ANABAS** s. m. — **Encycl.** Ichthyol. Les *anabas* forment, d'après G. Cuvier, un genre qui ne comprend qu'une seule espèce et qu'il avait d'abord placé dans la première tribu de la famille des squamipennes à dorsale unique. D'après un rapport de M. Daldorff, l'*anabas* peut rester longtemps hors de l'eau, et alors il monte jusqu'au sommet des arbres pour trouver dans l'aisselle des feuilles l'eau nécessaire à sa respiration; on dit aussi que, dans les grandes inondations, il s'accroche aux branches qui pendent sur l'eau pour n'être pas emporté par la rapidité du courant. M. Daldorff, lieutenant au service de la Compagnie des Indes, affirmait avoir pris, en 1791, un de ces poissons, qu'il appelait *perca scandens*, dans la fente de l'écorce d'une orangeraie, à 1m,70 au-dessus de l'eau; d'après son récit, le poisson s'efforçait de monter plus haut en s'attachant à l'écorce par les épines de l'opercule et il réussit dans cette entreprise difficile, vers 331 av. J.-C. Ensuite il reçut la mission d'aller avec deux galères en Macédoine pour y faire des levées, et il en ramena 6,000 Macédoniens, avec 1,500 Thraces et plus de 1,000 chevaux.

AMYNTAS, roi de Galatie, mort vers l'an 30 av. J.-C. Il avait suivi quelque temps le parti de Marc-Antoine, puis il l'abandonna pour passer dans les rangs des défenseurs d'Auguste. Celui-ci, quand il eut vaincu tous ses adversaires, donna la souveraineté de la Galatie à Amyntas, en y joignant quelques parties de la Lycaonie et de la Pamphilie.

AMYNTOR, fils d'Oménus et époux de Cléobule ou Hippodamie, dont il eut Phénix, Crantor et Astydamie. Il régnait à Orménium, dans la Magnésie thessalienne, suivant Apollodore, et fut tué par Hercule, à qui il avait refusé le passage dans ses États, lorsque le héros allait combattre les Dryopes. Diodore de Sicile attribue sa mort au refus qu'il fit à Hercule, déjà époux de Déjanire, de lui donner sa fille Astydamie en mariage. Le héros s'empara de la ville, tua Amyntor et emmena sa fille en captivité. Suivant Homère, il rétablit Rhéon et fit crever les yeux à son fils Phénix qui, sur les conseils de sa mère, s'était fait aimer d'une des maîtresses de son père. C'est à Amyntor qu'Autolycus dédia le canque célèbre que portait Mérion au siége de Troie. Ovide fait d'Amyntor un roi des Dolopes, peuple de l'Épire. Il Un des Égyptides, époux de Damoné.

AMYNTORIDE, Phénix, fils d'Amyntor.

AMYOTROPHIE s. f. (a-mi-o-tro-fi — de *a* privat., et du gr. *muion*, muscle; *trophé*, nourriture). Pathol. Atrophie des muscles.

AMYRIS, Sybarite qui fut délégué par ses compatriotes à l'oracle de Delphes, pour savoir du dieu si la félicité dont ils jouissaient durerait longtemps. Il lui fut répondu que « l'état des Sybarites changerait et qu'ils combleraient dans l'infortune quand ils honoreraient les hommes plus que les dieux. » La

bustes. Lafresnaye a divisé ce genre en quatre sous-genres : *anabates* vrais, anabacerthies, annumbis et fourniers (v. FOURNIER, au *Grand Dictionnaire*, ANABACERTHIE, annumbis, au *Supplément*). Les *anabates* vrais ont le bec long, peu arqué; la queue longue, à rectrices terminées en pointe; les rémiges des ailes de médiocre longueur; les tarses et les doigts courts et robustes; les ongles très-arqués. Les espèces les mieux connues sont l'*anabate* huppé, l'*anabate* moucheté et l'*anabate* ou oreillon brun.

* **ANABATINÉES** s. f. pl. — **Encycl.** Ornith. Lafresnaye a créé cette tribu dans la famille des certhidées, mais en reconnaissant que, si les genres se relient assez bien entre eux par des espèces intermédiaires, les caractères généraux de la tribu sont rares, obscurs et incertains. Il croit, cependant, pouvoir les résumer comme il suit : bec comprimé; pattes syndactyles; ailes obtuses ou subobtuses; queue étagée; plumage roussâtre, teinté d'olivâtre, brun roux ou brun cannelle sur la queue. Ces caractères semblent d'autant plus insufisants que les genres des divers genres sont, d'ailleurs, très-diverses. Ces genres sont : géobate, synallaxe, limnornis, anabate, sittine et dendrodrome.

* **ANABLEPS** s. m. — **Encycl.** Ichthyol. Les *anableps* sont des malacoptérygiens dont le corps est couvert d'écailles molides, Le tronc est cylindrique, la tête aplatie, le museau tronqué et aminci, la bouche fendue en travers, les dents en velours. Les yeux sont très-saillants; la cornée, très-bombée, est partagée en deux par une bande transversale; l'iris est aussi partagé par une bande analogue. Ainsi, ils ont deux chambres antérieures de l'œil, quoiqu'ils n'aient qu'une seule chambre postérieure, et cette singulière conformation leur permet peut-être de voir dans l'air en même temps que dans l'eau. Ils sont vivipares; les mâles ont, à la génération, du mâle donnant dans une sorte de verge attachée le long des rayons de l'anale, et l'on en a conclu que le mâle devait s'accoupler avec la femelle, ce qui, comme on sait, n'arrive pour aucune autre espèce de poisson.

* **ANACAMPSIDE** s. f. — **Encycl.** Entom. Ce genre, classé par Duponchel dans la famille des tinéites, a pour caractères : palpes inférieures arquées, relevées au-dessus de la tête; trompe nulle, antennes filiformes; abdomen terminé par un bouquet de poils chez les mâles, en pointe chez les femelles; pattes postérieures longues et velues; ailes supérieures étroites, à bord terminal frangé, inférieures plus largement frangées. Les chenilles vivent et se métamorphosent dans les feuilles roulées. Ces tinéites portent leurs ailes en toit plat et croisées l'une sur l'autre. Elles volent peu et ne s'éloignent guère de l'arbre sur lequel leur chenille s'est métamorphosée.

* **ANACAMPTODON** s. m. — **Encycl.** Bot. Les *anacampiodons*, dont Brideland a cru devoir faire un genre à part, ne diffèrent des neckères que par un détail de leurs péristomes, dont l'un, l'externe, se réfléchit en dehors, tandis que les dents de l'interne se recourbent en dedans, de manière à fermer presque complétement l'orifice de la capsule. Il ne convient donc peut-être pas de séparer ces mousses du genre neckère, dont elles semblent former une espèce toute naturelle. Mais, en tout cas, rien ne semble autoriser les réunir, comme on l'a fait, au genre cryphée, qui en diffère absolument par la forme de la coiffe.

ANACANTHINS s. m. pl. (a-na-kan-tain — rad. *anacanthe*). Ichthyol. Nom donné par Ch. Bonaparte à une tribu de la famille des raies, qui a pour type le genre anacanthe.

— **Encycl.** Les *anacanthins* sont des raies à tête entourée de larges pectorales, à queue grêle; ils sont dépourvus d'aiguillons et de nageoire dorsale, munis de dents disposées en quinconce. Outre le genre anacanthe, remarquable par l'absence de nageoire caudale, on a placé dans cette tribu la raie orbiculaire d'Ehrenberg et une espèce commune à la mer Rouge et aux Séchelles.

* **ANACARDE** s. m. — Bot. *Anacarde des boutiques*. Nom vulgaire du fruit du sémécarpe.

ANACIS s. m. (a-na-sis — du gr. *an*, priv.; *akis*, pointe). Bot. Syn. de CHRYSOSTEMME.

ANACONDO s. m. (a-na-kon-do). Erpét. Nom vulgaire de l'eunecte.

ANAGALLIDIASTRE s. m. (a-na-gal-li-di-a-stre). Bot. Syn. de CENTENILLE.

* **ANAGÉNITE** s. f. — **Encycl.** Minér. Cordier, qui classe l'*anagénite* dans la famille des roches talqueuses, la considère comme composée de fragments de feldspath, de quartz et de protogyne retenus dans une pâte phylladieuse. C'est, du reste, tantôt une breche, tantôt un poudingue, c'est-à-dire que les fragments sont tantôt anguleux, tantôt arrondis. Les fragments varient non-seulement de forme, mais de dimension. Quand leur volume est un peu fort, l'*anagénite* ne peut être divisée qu'en couches épaisses; dans le cas contraire, elle prend une apparence schistoïde bien marquée. L'*anagénite* schistoïde contient parfois de la chaux, et, dans ce cas, on peut y trouver des fossiles marins, comme spirifères, térébratules, etc., et quelques débris végétaux terrestres. L'*anagénite* est assez dure pour prendre un assez beau poli. On la trouve le plus souvent dans les terrains de transition, mais on la rencontre également dans quelques terrains des Alpes dont l'époque géologique est encore incertaine

En somme, les caractères de l'*anagénite* semblent trop divers pour qu'il soit utile de conserver ce genre.

ANAGNUTES, ancien peuple de la Gaule Aquitanique, qui occupait le territoire entre le diocèse de Nantes et le Poitou.

ANAGRAPHE s. m. (a-na-gra-fe). Contrôleur, sous les Ptolémées.

ANAGRE s. m. (a-na-gre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des oxyuriens, voisin des mymars, et comprenant quelques espèces de très-petite taille.

ANAGYRUS, ancien bourg de l'Attique, appartenant à la tribu Erechthéide, sur la côte S., entre Phalère et le cap Sunium. On y voyait un autel consacré à la mère des dieux. V. l'article suivant.

ANAGYRUS, héros ou demi-dieu de la Grèce, qui avait un temple dans un bourg de l'Attique, appartenant à la tribu Erechthéide et portant le même nom que lui. Il était dangereux d'offenser ce dieu; c'est ainsi qu'un Vieillard étant allé couper du bois dans un lieu qui lui était consacré, Anagyrus, pour tirer vengeance de cette profanation, inspira à la maîtresse du vieillard une profonde passion pour son fils. Ce dernier n'ayant pas répondu à ses avances, elle l'accusa auprès du vieillard d'avoir voulu attenter à sa vertu, et celui-ci, dans sa jalousie, fit précipiter son fils du haut d'un rocher. Ayant plus tard reconnu son innocence, il se tua de désespoir. On raconte aussi que, les habitants de la ville ayant détruit un autel qui lui était consacré, le dieu, pour les punir, détruisit toutes les maisons.

ANAH, ancienne ville de la Palestine, de la tribu de Juda, donnée ensuite à celle d'Issachar.

ANALGÉSIQUE adj. (a-nal-jé-zi-ke — rad. *analgésie*). Qui se rapporte à l'analgésie.

ANALGIQUE adj. (a-nal-ji-ke — rad. *analgie*). Qui se rapporte à l'analgie.

* **ANALYSE** s. f. — **Encycl.** Chim. Nous avons donné, au tome Ier, quelques notions générales sur l'*analyse* chimique, sur son but et les procédés qu'elle emploie; nous allons compléter cet article par quelques détails sur l'*analyse* qualitative et qualitative des principaux corps simples et composés, qu'ils soient solides, liquides ou gazeux.

Nous consacrerons ensuite une partie de cette étude à l'*analyse* des matières organiques, et nous la terminerons par quelques renseignements sommaires sur l'*analyse* pratiquée au moyen du chalumeau, c'est-à-dire par la voie sèche.

Dans toute *analyse* par voie humide, il est indispensable d'amener à l'état de dissolution la substance à étudier. On commencera donc par la pulvériser avec soin, puis on la mettra en présence de l'eau distillée. Si l'agitation du mélange ne suffit point à dissoudre le corps, on tentera d'obtenir ce résultat en chauffant; si la substance est insoluble dans l'eau, on ajoutera au mélange un peu d'acide azotique ou chlorhydrique, et enfin si les acides sont sans action sur elle, on la calcinera dans un creuset de platine avec deux ou trois fois son poids de carbonate de soude, ou avec une même quantité de potasse dans un creuset d'argent. Le mélange traité par l'eau acidulée se dissout facilement, et il ne reste plus qu'à diviser le liquide en trois parties égales, afin de rechercher dans la première les bases et, par suite, les métaux; dans la seconde, les acides et les métalloïdes. La troisième partie est réservée pour le contrôle des résultats obtenus dans les expériences faites sur les deux premières parties.

— *Recherche des bases.* Le soufre donne avec les métaux des sulfures que l'on peut diviser en deux sections distinctes : 1° les sulfures insolubles dans l'eau et indécomposables par les acides étendus; 2° les sulfures solubles dans l'eau et les acides étendus. Chacune de ces sections se divise en deux groupes; le premier comprend les sulfures acides qui se dissolvent dans le sulfhydrate d'ammoniaque et les sulfures neutres qui ne s'y dissolvent pas; le second contient les sulfures insolubles dans l'eau pure, mais solubles dans les acides étendus, et les sulfures solubles dans l'eau pure; de là quatre groupes bien distincts. Il est facile de classer les métaux, suivant que leur sulfure se conduit de telle ou telle sorte.

Pour déterminer la section à laquelle appartient un sulfure donné, on commence par aciduler la liqueur qui tient le corps en dissolution, puis on la traite par l'acide sulfhydrique. S'il y a formation d'un précipité le sulfure appartient à la première section; il appartient à la seconde dans le cas contraire.

Pour déterminer le groupe duquel fait partie un sulfure de la première section, on le lave par décantation dans un tube de verre fermé à l'une de ses extrémités, puis on mélitionne du sulfhydrate d'ammoniaque; si le sulfure se dissout, il appartient au premier groupe; dans le cas contraire, il fait partie du second.

Pour classer les sulfures de la seconde section, on neutralise par l'ammoniaque une solution du sel, si elle est acide, puis on ajoute au mélange du sulfhydrate d'ammoniaque. Obtient-on un précipité, le sulfure appartient au troisième groupe; s'il ne s'en produit pas, on est en présence d'un sulfure du quatrième groupe.

Quand les sections et groupes sont déterminés, on procède comme suit pour reconnaître le métal.

Dans la première section, premier groupe, figurent l'or, le platine, l'étain, l'arsenic, l'antimoine. Si le précipité est noir, insoluble dans les acides azotique et chlorhydrique isolés, mais soluble dans l'eau régale, on est en présence d'un sel d'or ou de platine. Si la dissolution du sulfure dans l'eau régale donne, au contact d'une solution de protoxyde de fer, un précipité brun qui prend un vif éclat sous le brunissoir, on a affaire à un sel d'or. La dissolution du sulfure de platine ne donne pas de précipité avec le sulfate de fer, mais le chlorhydrate d'ammoniaque la précipite en jaune.

Si le précipité est brun marron, soluble dans les acides azotique et chlorhydrique isolés, c'est un sel de protoxyde d'étain.

Si le précipité est jaune ou orangé, s'il est soluble dans l'acide chlorhydrique aussi bien que dans l'acide azotique, on est en présence d'arsénites, d'arséniates, de sels d'antimoine ou de bioxyde d'étain. Les moyens de reconnaître ces corps ayant été indiqués dans les articles qui leur sont consacrés, nous ne nous y arrêterons pas.

Dans le second groupe (première section) figurent l'argent, le mercure, le bismuth, le cuivre, le cadmium. Pour reconnaître la nature du métal, on prend la première dissolution, puis on la traite par l'acide chlorhydrique. S'il se forme un précipité blanc, on est en présence d'un sel de plomb, d'argent ou de protoxyde de mercure. On reconnaîtra le sel de plomb à la facilité avec laquelle le précipité se dissout dans l'eau chaude, le sel d'argent à cette circonstance que le précipité noircit à la lumière, le sel de mercure à celle que le précipité noircit par l'ammoniaque et ne se colore pas sous l'influence de la lumière. Si, en traitant la solution primitive, il ne se forme pas de précipité, on aura affaire à un sel de bioxyde de mercure, de bismuth, de plomb, de cuivre ou de cadmium. Pour reconnaître le métal, on traitera le sulfure par l'acide azotique; si le sulfure ne se dissout pas, on a un sel de bioxyde de mercure; si le sulfure est soluble, on évapore pour chasser l'excès d'acide, puis on mélange avec une forte proportion d'eau distillée. Si la liqueur se trouble, on a un sel de bismuth; si elle ne se trouble que sous l'action de l'acide sulfurique, on a un sel de plomb; si l'acide sulfurique reste sans action sur la liqueur, on est en présence d'un sel de cuivre ou de bismuth, qui auront été révélés par une expérience antérieure, car la solution des sels de cuivre est bleue et donne par l'acide sulfhydrique un précipité noir, tandis que le sulfure de cadmium précipite de la première dissolution est jaune.

Dans la seconde section, premier groupe (première section) figurent l'aluminium, le chrome, le fer, le nickel, le cobalt, le manganèse et le zinc. Pour reconnaître chacun des métaux de ce groupe, on prend la première solution du sel, on y ajoute du chlorhydrate d'ammoniaque, puis de l'ammoniaque. S'il se forme un précipité, le composé ne donne pas de sel double avec les sels ammoniacaux et on est en présence d'un sel de sesquioxyde de fer, de chrome ou d'aluminium; s'il ne se forme pas de précipité, le composé donne des sels doubles avec les sels ammoniacaux et l'on a un protoxyde de fer, de nickel, de cobalt, de manganèse ou de zinc. Le sesquioxyde de fer donne un précipité couleur de rouille, le sesquioxyde de chrome un précipité verdâtre, le sel d'alumine un précipité blanc.

Dans le quatrième groupe (deuxième section) figurent le magnésium, le baryum, le strontium, le calcium, le potassium et l'ammonium. Pour déterminer la nature de ces divers métaux, on tout au moins des diviser en deux groupes distincts, on verse dans la liqueur primitive du carbonate de soude. S'il se forme un précipité par suite de l'insolubilité de la base dans l'eau, on est en présence d'un sel de magnésie, de baryte, de strontiane ou de chaux. Si, le carbonate de la base étant soluble, on n'obtient point de précipité, on a des sels de potasse, de soude ou un sel ammoniacal. Dans le premier cas, pour reconnaître définitivement le métal, on dissout le carbonate précipité dans l'acide chlorhydrique, puis on le traite par le carbonate d'ammoniaque. Si c'est un sel de magnésie, il ne se forme pas de précipité, mais une addition de phosphate de soude donne un précipité cristallin blanc. Si la liqueur ne précipite pas sous l'influence du carbonate d'ammoniaque, on ajoute à la dissolution primitive du sulfate de chaux et on obtient un précipité immédiat si on est en présence d'un sel de baryte; si le carbonate de soude ne donne pas de précipité, on évapore une goutte du liquide sur une lame de platine; si l'évaporation laisse un résidu, on a un sel de potasse ou de soude; les sels ammoniacaux ne laissent pas de résidu.

— *Recherche des acides inorganiques.* On peut, après avoir, par des procédés appropriés, dissous le sel dont on veut reconnaître l'acide, diviser en deux groupes les acides inorganiques, suivant qu'ils précipitent ou ne précipitent pas de leurs dissolutions neutres par le chlorure de baryum. Il suffira de ne pas oublier que ce chlorure ne précipite ni le borate, ni l'oxalate de baryte en présence des sels ammoniacaux.

Les acides précipités de leurs dissolutions neutres par le chlorure de baryum sont les acides arsénieux, arsénique, chromique, sulfureux, sulfurique, oxalique, carbonique, phosphorique, borique et silicique.

Ceux que ne précipite point le chlorure de baryum sont les acides sulfhydrique, chlorhydrique, bromhydrique, cyanhydrique, iodhydrique, azotique et chlorique.

Les acides arsénieux, arsénique et chromique donnent des précipités quand on verse de l'acide sulfhydrique dans une dissolution de leurs sels